

	RIE III	Projet fiscal 17
Abolition des privilèges fiscaux	Oui	Oui
Patentbox	Logiciels inclus	Logiciels exclus
Déduction supplémentaire pour les activités de recherche et de développement	Maximum 50%	Maximum 50% (sur la base des salaires)
Impôt corrigé des intérêts (NID)	Oui	Non
Limite aux allègements cantonaux	Maximum 80%	Maximum 70%
Compensation financière (part des cantons à l'IFD)	920 millions de francs (21,2%)	750 millions de francs (20,5%)
Prise en compte des villes et communes	Non	Oui
Augmentation de l'imposition des dividendes	Non	Minimum 70%
Augmentation des allocations familiales	Non	+ 30 CHF